Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 026-212603625-20251215-20251215_2-BF

BUDGET PRIMITIF



CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 15 DÉCEMBRE 2025

VILLE DE VALENCE

VALENCE NOUVELLE GÉNÉRATION

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 026-212603625-20251215-20251215_2-BF

SOMMAIRE

INTRODUCTION Page 3

1er PARTIE : PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITF 2026

1.1 La section de fonctionnement Page 4
1.1.1 Evolution des dépenses Page 4
1.1.2 Evolution des recettes Page 9
1.2 La section d'investissement Page 11
1.2.1 L'investissement par chapitre Page 11
1.2.2 Les priorités du Plan de Mandat Page 15

2ème PARTIE : LES BUDGETS ANNEXES

2.1 Budget Latour Maubourg Page 17
2.2 Budget Parkings Page 17

3ème PARTIE : PRESENTATION DE L'ETAT DE LA DETTE

3.1 Budget principal Page 19
3.2 Budget Latour Maubourg Page 21
3.3 Budget Parkings Page 21

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 026-212603625-20251215-20251215_2-BF

INTRODUCTION

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose la réalisation d'une note brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif 2026.
Ce rapport permet ainsi d'apprécier les grandes masses budgétaires ainsi que les équilibres financiers et synthétise et rend accessible les données budgétaires issues des maquettes réglementaires imposées par le cadre légal des différentes instructions budgétaires.
Le Budget Primitif 2026 s'inscrit dans la continuité des informations indiquées dans le rapport d'orientation budgétaire présenté lors de la séance du Conseil Municipal du 3 novembre 2025 et acte les orientations de la commune.
Comme évoqué et démontré dans le rapport précité, **la préparation budgétaire 2026 s'inscrit dans un fort contexte d'incertitudes sur le contenu des mesures qui impacteront les collectivités. La stratégie financière adoptée depuis 2014 continue d'encadrer le budget primitif proposé cette année.**
Elle s'appuie sur un cadre de gestion désormais solidement installé, dont les principes directeurs demeurent inchangés : prudence, responsabilité, efficacité et ambition.
La prudence, qui garantit une évolution maîtrisée des dépenses de fonctionnement et une anticipation permanente des risques financiers.
La responsabilité, qui se reflète dans la préservation d'une épargne solide et d'un niveau d'endettement soutenable, permettant à la collectivité de rester autonome dans ses choix.
L'efficacité, par l'optimisation des ressources, la recherche systématique de cofinancements et la rationalisation des coûts de gestion.
L'ambition, enfin, qui structure une politique d'investissement tournée vers le développement du territoire, l'amélioration du cadre de vie des habitants et le soutien au dynamisme économique local.
Cette trajectoire financière retenue et les inscriptions budgétaires associées sur le volet du fonctionnement ou de l'investissement nécessitent d'abord et avant tout d'établir des **choix forts et cohérents de gestion**. C'est dans ce cadre que la constitution d'une provision, inhérente au risque avéré des incidences financières que porteraient la participation de la collectivité aux mesures de redressement des finances publiques, est inscrite à hauteur de 750 000 €
C'est aussi à travers ce postulat que l'ambitieux programme d'investissement engagé au cours du mandat sera pleinement poursuivi. Son maintien constitu un levier essentiel pour répondre aux défis contemporains.
En effet, par les objectifs sociétaux et environnementaux qu'il porte — transition écologique, amélioration des mobilités, modernisation des équipements publics, renforcement de la cohésion sociale à travers la prévention de la sécurité, les politiques éducatives, sociales ou associatives **— ce programme contribue directement à l'amélioration durable du cadre de vie des habitants.**
Il reflète la volonté de la collectivité de ne pas opposer rigueur financière et ambition territoriale, mais au contraire de les articuler pour bâtir un développement équilibré, résilient et tourné vers l'avenir.
Pour rappel, le vote de ce budget primitif intervient avant la clôture de l'exercice comptable 2025, avec pour conséquence :

- La non inscription des reports d'investissement dans le budget 2026,
- L'inscription d'un emprunt d'équilibre au BP 2026 en attendant l'affectation des résultats de l'exercice 2025.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 026-212603625-20251215-20251215_2-BF

1ère PARTIE : PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2026

1.1 La section de fonctionnement

1.1.1 Evolution des dépenses de la section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement réelles (hors opérations d'ordre) s'élèvent pour 2026 à 85,8 M€. Elles évoluent en valeur absolue de 924 k€ par rapport au budget primitif 2025, soit 1.09 %.

Chapitre	BP 2025	BP 2026	Evolution en valeur	Evolution en %
011 - Charges à caractère général	19 667 216 €	20 022 334 €	355 118 €	1,81%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	44 818 499 €	46 107 900 €	1 289 401 €	2,88%
014 - Atténuations de produits	10 465 000 €	10 025 000 €	-440 000 €	-4,20%
65 - Autres charges de gestion courante	7 246 385 €	7 516 638 €	270 253 €	3,73%
66 - Charges financières	1 100 000 €	1 300 000 €	200 000 €	18,18%
67 - Charges spécifiques	0 €	100 000 €	100 000 €	SO
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	1 600 000 €	750 000 €	-850 000 €	-53,13%
TOTAL REEL	**84 897 100 €**	**85 821 872 €**	**924 772 €**	**1,09%**
023 - Virement à la section d'investissement	615 137 €	2 130 724 €	1 515 587 €	246,38%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 826 600 €	6 142 050 €	1 315 450 €	27,25%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**90 338 837 €**	**94 094 646 €**	**3 755 809 €**	**4,16%**

A l'appui de cette progression globale très modérée, il convient d'apporter une analyse plus fine par chapitre budgétaire qui démontre des évolutions différenciées.

- **Les dépenses à caractère général : 20,02 M€ (chapitre 011)**

Les charges à caractère général correspondent à l'ensemble des dépenses qui, hors rémunération des personnels, permettent d'assurer le fonctionnement quotidien des services de la collectivité. Elles représentent environ le quart du budget annuel global des dépenses réelles de fonctionnement.
L'exercice 2026 se traduira par une **évolution modérée des charges à caractère général**.
Certes favorisée par un contexte d'inflation plus faible, cette évolution atteste de la volonté de la collectivité, à travers la solidité de sa gestion, de **maîtriser les dépenses courantes sans altérer la qualité du service rendu aux habitants**.
La politique engagée de maitrise des charges pilotables est rendue possible grâce à l'efficacité des actions engagées. A savoir :

- Le pilotage et la rationalisation des achats,
- Les effets croissants des actions de sobriété et performance énergétique dans les bâtiments communaux,
- et une meilleure prévision des besoins grâce au pilotage des dépenses.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 026-212603625-20251215-20251215_2-BF

Détail des variations des dépenses à caractère général :

Les principales variations constatées concernent les postes ci-après :

Poste de dépenses	BP 2025	BP 2026	Evolution en valeur de BP 2025 à BP 2026	Evolution en % 2025/2026
Achats de matières et de fournitures	5 598 415 €	5 718 786 €	120 371 €	2,15%
Services extérieurs	7 234 751 €	7 688 947 €	454 196 €	6,28%
Autres services extérieurs	6 119 992 €	6 085 176 €	-34 816 €	-0,57%
Impôts et taxes versés	714 058 €	525 748 €	-188 310 €	-26,37%
TOTAL	19 667 216 €	20 018 657 €	351 441 €	1,79%

Grâce au travail d'optimisation engagé sur l'assiette fiscale de la taxe foncière, notamment par un suivi plus précis des biens et leur affectation, le poste dédié connaît une diminution substentielle de 144 k€. Cette évolution témoigne de la volonté de la collectivité d'éviter les charges inutiles.
L'évolution du poste « services extérieurs » doit être rattaché au renforcement des crédits dédiés à l'entretien du patrimoine bâti (+165 k€)
Ce choix d'un entretien préventif constituera à terme un levier d'optimisation budgétaire, limitant l'apparition de travaux lourds et coûteux à moyen terme. Il contribue également à améliorer les conditions d'accueil dans les écoles, équipements culturels, sportifs et administratifs, et à renforcer la transition énergétique du patrimoine communal.
Sur ce dernier point, comme le démontre le document ci-après, la politique de sobrité et performance énergétique conduite favorise la nouvelle baisse des dépenses d'électricité à hauteur de -27 k€.

Focus – évolution du coût de l'énergie

Poste de dépenses	BP 2024	BP 2025	BP 2026	Evolution en valeur de BP 2025 à BP 2026	Evolution en % 2025/2026
Carburants	356 000,00 €	305 440,00 €	304 200,00 €	- 1 240,00 €	-0,41%
Chauffage urbain	493 000,00 €	355 000,00 €	467 000,00 €	112 000,00 €	31,55%
Energie - Electricité - Chauffage	3 183 602,00 €	2 344 307,00 €	2 316 862,00 €	- 27 445,00 €	-1,17%
TOTAL	4 032 602,00 €	3 004 747,00 €	3 088 062,00 €	83 315,00 €	2,77%

Concernant le poste « autres services extérieurs », il est marqué lui aussi par une vraie stabilisation au global de -34 k€, étant précisé que cet agrégat budgétaire doit intégrer une évolution notable du poste lié aux frais de restauration scolaire qui progressent de 158 k€ de BP à BP au regard de certaines régularisations de prestations.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 026-212603625-20251215-20251215_2-BF

➢ **<u>Les charges de personnel : 46,1 M €</u> (chapitre 012)**

Contexte général

Évolutions majeures 2025

L'organisation des services de la Ville de Valence est restée stable en 2025, toujours structurée autour de quatre départements, dont deux partagés avec l'Agglomération.
Les dépenses de personnel sont restées contenues dans un contexte marqué par une légère hausse du taux d'absentéisme et le maintien du volume d'heures supplémentaires et complémentaires dans les plafonds fixés.
Cette gestion prudente permet de maintenir **une évolution maîtrisée des charges, malgré la hausse du taux de cotisation CNRACL,** et les revalorisations réglementaires de rémunération des agents.

Hypothèses budgétaires 2026

Le budget primitif 2026 s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent, avec une orientation affirmée vers la maîtrise de la masse salariale et la stabilisation de l'organisation des services.

Les principales hypothèses retenues pour l'élaboration du budget sont les suivantes :

- Légère augmentation du nombre de postes ouverts pour accompagner les besoins de fonctionnement et anticiper certaines évolutions de missions et hausse du taux de pourvoi des postes, permettant une meilleure couverture des besoins opérationnels. Ces deux phénomènes conjugués permettent d'envisager une augmentation moyenne des Equivalents Temps Plein Rémunérés d'environ 10 unités par rapport à la moyenne constatée en 2025,
- Stabilisation du taux d'absentéisme autour de 8.9 % en moyenne annuelle,
- Stabilisation du volume d'heures supplémentaires et complémentaires, sur la base des volumes constatés en 2025,
- Prise en compte du coût des élections municipales,
- Stabilité de l'organisation des services et maîtrise du recours aux emplois renforts en veillant à adapter les renforts aux besoins réels des services concernés y compris pour la gestion de la saisonnalité.
- **Et enfin seconde année de hausse du taux de cotisation CNRACL de +3 %** pour atteindre un relèvement de 12 points sur 4 ans dans le cadre de l'application de la loi de financement de la Sécurité Sociale de 2025

Principaux leviers et ajustements

Comme chaque année, la collectivité continuera à mobiliser plusieurs leviers pour maîtriser les dépenses de personnel :

- ajustements organisationnels en fonction des besoins exprimés dans les services,
- étude systématique de l'opportunité de remplacer les départs à la retraite ou les contractuels,
- développement de la polyvalence et des compétences des agents,
- accompagnement à la mobilité interne et création de passerelles entre collectivités,
- pilotage rigoureux du recours aux agents non permanents.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 026-212603625-20251215-20251215_2-BF

Synthèse prévisionnelle 2026

L'ensemble des mesures et hypothèses conduit à une évolution modérée des dépenses de personnel, intégrant notamment les facteurs suivants :

- effet mécanique du déroulement des carrières des agents estimé à environ +1.2 % de la masse salariale, soit + 500 K€
- impact de la hausse du taux de pourvoi des postes et des créations de postes : augmentation moyenne de 10 ETP rémunérés : + 550 K€
- hausse du taux CNRACL (+3 %) :+ 550 K€
- coût exceptionnel des élections municipales : + 240 K€ ;
- stabilisation des volumes d'heures supplémentaires et complémentaires
    - Heures complémentaires : objectif 2026 : 375 000 €
    - Heures supplémentaires : objectif 2026 : 260 000 €

Prévisions budgétaires 2026 par budget

L'ensemble de ces éléments conduit à proposer, pour le chapitre 012 – Gestion RH :

- Budget principal : 46 107 K€, soit une augmentation d'environ 3.0 % par rapport au budget primitif 2025
- Budget parking : 920 K€, soit une hausse d'environ 2.8 %, par rapport au budget primitif 2025

➢ **<u>Les atténuations de produits : 10 M€</u> (chapitre 014)**

Dans le cadre du renforcement des mutualisations entre les communes et les intercommunalités, la loi NOTRé portant nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015, a introduit la possibilité pour l'intercommunalité de déduire de l'attribution de compensation les charges des services communs (article L5211-4-2 du CGCT). La Ville de Valence a opté pour l'application de cette possibilité pour les charges de fonctionnement des services communs.

Pour rappel, le transfert de la contribution SDIS à l'Agglo a été acté en 2025, aboutissant à une modification importante qui a impacté corrélativement et à même hauteur financière les chapitres 014 et 65.
Ainsi, un montant de 9.8 M€, est inscrit en 2026 en tant qu'attribution de compensation négative. Ce niveau est en conformité avec la délibération correspondante révisée annuellement soumise à l'approbation concordante des assemblées délibérantes de l'Agglo et des communes membres.
Pour rappel, elle vient en compensation notamment des charges de personnel des services communs et des charges relatives aux compétences transférées (ex : entretien des bâtiments ou des espaces publics, fournitures…). Chaque année, le coût des services communs évolue en prenant en compte l'évolution du coût du service intégrant notamment les charges de personnel.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 026-212603625-20251215-20251215_2-BF

- **Les autres dépenses de gestion courantes : 7,5 M€ (chapitre 65)**

Les crédits de ce chapitre regroupent les participations obligatoires, les subventions aux organismes publics (dont le CCAS), les subventions aux personnes privées physiques ou morales, les pertes sur créances et les indemnités des élus.
Le niveau de soutien au centre communal d'action sociale (CCAS) qui avait évolué de + 100 k€ en 2024 € dans le cadre de la **politique d'accompagnement social est encore renforcé de façon conséquente** dans son volume pour continuer de répondre aux besoins identifiés. **Il est porté à 2026 à hauteur de 2,3 M€, soit un soutien complémentaire de 250 K€ (+ 12 %).**

L'enveloppe des subventions aux associations et les participations de la ville au financement des écoles privées et du centre santé famille est complètement maintenue afin de permettre la poursuite de leurs missions au service des habitants.
La municipalité souhaite ainsi **réaffirmer son engagement aux côtés des acteurs associatifs**, éducatifs, culturels et sportifs, dont les actions sont indispensables à la vitalité du territoire et constituent de véritables vecteurs de cohésion sociale.
Dans le même temps, la collectivité poursuit un travail de rationalisation et d'ajustement des moyens publics attribués, en veillant à ce que les subventions et accompagnements financiers soient proportionnés à la nature des activités menées, à leur intérêt communal et aux besoins réels des structures, notamment au regard de leur situation de trésorerie.
Cette démarche concilie solidarité et responsabilité, en garantissant un appui efficace et équitable à l'ensemble des partenaires locaux.
L'état annexe du Budget primitif, relatif aux engagements de la Collectivité, identifie précisément les associations bénéficiant des subventions au titre de l'année 2026.

- **Les charges financières : 1,3 M€ (chapitre 66)**

L'enveloppe dédiée aux charges financières est définie au regard de l'endettement actuel et de l'éventualité de recours à l'emprunt en 2026 et de l'évolution des taux.

Le niveau global est favorisée par la politique de gestion active de la dette de la collectivité qui a permis de recourir à des taux d'interet attractifs dans des contextes parfois contraints. La baisse des taux d'intérêt en 2025 suite à la hausse très importante rencontrée, impactant une partie de l'encours de dette notamment sur le livret A, a offert une fenetre de contractualisation pertinente au regard du besoin et avec un impact ainsi minoré sur les charges financières.

- **Les charges spécifiques : 100 k€ (chapitre 67)**

A ce stade budgétaire, une ouverture budgétaire est proposée pour anticiper d'éventuelles écritures. Des crédits pourront être potentiellement rajoutés au BS pour des régularisations comptables sur exercices antérieurs.

- **Les provisions : 0.75 M€ (chapitre 68)**

Est budgétisée sur ce chapitre une provision sur un principe de précaution et d'anticipation.
Comme explicité lors du rapport d'orientations budgétaires, la commune répond ainsi au risques financiers identifés au regard des mesures susceptibles d'être retenues par la Loi de Finances en lien avec le redressement des finances publics. **Il s'agit à ce stade de l'impact potentiel des baisses de compensation foncière industrielle et de la suppression du FCTVA en fonctionnement.**

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 026-212603625-20251215-20251215_2-BF

Il n'est pas pour l'instant inscrit d'autres crédits. Le niveau sera éventuellement affiné au moment du budget supplémentaire, notamment à l'appui de provisions constituées à la demande de la Trésorerie.

1.1.2 Evolution des recettes de la section de fonctionnement

Les recettes réelles sont en augmentation de 4.39 % par rapport au BP 2025 soit + 3,8 M€ en valeur absolue.

Chapitre	BP 2025	BP 2026	Evolution en valeur	Evolution en %
013 - Atténuations de charges	385 000 €	665 000 €	280 000 €	72,73%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	4 881 620 €	5 314 100 €	432 480 €	8,86%
731 - Fiscalité locale	59 645 000 €	61 025 000 €	1 380 000 €	2,31%
73 - Impôts et taxes	2 160 000 €	3 080 000 €	920 000 €	42,59%
74 - Dotations et participations	20 017 467 €	20 950 536 €	933 069 €	4,66%
75 - Autres produits de gestion courante	1 433 550 €	1 371 510 €	-62 040 €	-4,33%
TOTAL REEL	**88 522 637 €**	**92 406 146 €**	**3 883 509 €**	**4,39%**
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 816 200 €	1 688 500 €	-127 700 €	-7,03%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**90 338 837 €**	**94 094 646 €**	**3 755 809 €**	**4,16%**

- **<u>Les produits des services : 5,3 M€ (chapitre 70)</u>**

Ce chapitre connait une évolution à hauteur de 8.8 % par rapport au BP 2025.
Cette progression est principalement liée au volume global des remboursements entre l'agglomération mais également les budgets annexes.
En effet, outre l'évolution habituelle des frais de personnel en corrélation avec la répercussion de l'évolution du coût du personnel, cette progression provient :

- en grande majorité de la budgétisation du remboursement des frais de structure du budget annexe du parking (+200 k€) qui interviendra dorénavant dès le budget primitif ;
- ainsi que la prise en compte de la Participation VRH à la propreté des Points d'Apport Volontaire (+ 82 k€) au compte remboursement des tiers.

Concernant l'utilisation des services publics, un principe général de quasi maintien du niveau de fréquentation a été retenu en prenant en compte les évolutions tarifaires fixées conformément aux decisions prises sur chacune des politiques concernées.

Les postes de recettes sont divers et sont fixés pour 2026 comme suit :

- Les redevances et droits des services périscolaires et la restauration : 1,75 M€,
- La refacturation de prestations et de personnel (1,024 M€) auprès de l'Agglo,
- L'occupation du domaine public : 650 k€,
- Les activités à caractère de loisirs : 393 k€,
- Les redevances et droits des services à caractère culturel dont Musée, Théâtre de la Ville… : 270 k€
- Locations diverses : 256 k€,
- Le cimetière : 130 k€.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 026-212603625-20251215-20251215_2-BF

➢ **Les Impôts et taxes : 64.1 M€ (chapitre 73 et 731)**

Le total des chapitres 73 et 731 regroupe la fiscalité directe et indirecte. Au global, Il passe de 61,8 M€ à 64,1 M€ ce qui correspond à une progression de 3.73 % par rapport au budget 2025. Cette progression globale doit néanmoins être appréhendée au regard d'évolutions différenciées.
Conformément aux engagements de l'équipe municipale, il n'est pas prévu d'augmentation des taux d'imposition.
Ainsi, le niveau des impôts locaux budgétisé progresse de 1 M€. Ce montant intégre la **revalorisation nationale des bases à hauteur de 1 %** qui correspond au niveau de l'inflation estimée à laquelle est additionnée une augmentation des bases par intégration des nouvelles constructions.

Il apparait difficile de quantifier la taxe additionnelle sur les droits de mutation de la Ville car celle-ci est assise sur le marché immobilier. Néanmoins, **l'attractivité de la ville pourrait renforcer le rebond constaté au niveau national** après une période très contrainte. C'est dans ce cadre quer cette taxe a été budgétisé à hauteur de 2,9 M€, soit +300 k€ par rapport à 2025.

Outre la taxe additionnelle sur les droits de mutation, la fiscalité indirecte regroupe la taxe locale sur la publicité extérieure (0,7 M€), la taxe sur l'électricité (1,3 M€), et la taxe sur les pylônes électriques (25 k€). Les montants ont été budgétisés en cohérence avec les perceptions des années précédentes.

Enfin, la dotation de solidarité communautaire va connaitre une évolution notable en se situant à hauteur de 3,05 M€. Cet abondement **conséquent relève de la volonté de l'Agglo de répondre sur un principe de renforcement de la solidarité aux besoins des communes et favoriser in fine la conduite de leur politique d'investissement au service du territoire.**

➢ **Les dotations, participations et compensations : 20,95 M€ (chapitre 74)**

La commune a subi depuis 2014 une baisse conséquente des dotations. Comme le démontre le tableau ci-dessous, **Au total, les pertes cumulées de DGF entre 2013 et 2025 sont d'environ 38,7 M€, soit environ 70 % de la dette actuelle de la collectivité.**
Comme chaque année, une logique de prudence encadre la budgétisation des dotations en 2026.
Compte tenu des critères d'attribution, il peut être néanmoins envisagé dans la logique du constat réalisé à l'appui des années précédentes une progression même minime de la dotation forfaitaire et de la dotation de solidarité urbaine et une baisse minime de la dotation nationale de péréquation.
Le tableau synthétise également le niveau retenu à ce stade du budget. La notification officielle des dotations qui interviendra au printemps 2026 permettra d'intégrer d'éventuelles modifications des ressources au budget supplémentaire 2026.

En M€	2013	2019	2020	2021	2022	2023	*2024*	*2025*	*Estimé 2026*
Dotation Forfaitaire	14,486	8,791	8,891	9,031	9,043	8,993	9,004	8,950	8,980
Dotation de Solidarité Urbaine	2,354	3,392	3,645	3,857	4,053	4,253	4,594	4,900	5,100
Dotation Nationale de Péréquation	0,101	0,304	0,365	0,438	0,525	0,630	0,751	0,908	0,900
TOTAL	16,943	12,487	12,902	13,326	13,622	13,878	14,355	14,758	14.980

D'autres recettes sont intégrées à ce chapitre. Il s'agit notamment de :

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 026-212603625-20251215-20251215_2-BF

- La compensation au titre des exonérations des taxes foncières versée par l'Etat : 2,3 M€,
- Les participations et subventions en fonctionnement de l'Etat, collectivités (région, département, communes…) CAF et autres entités diverses : 2,4 M€,
- La Dotation générale de décentralisation : 334 k€.

➢ **Les autres produits de gestion courante :** 1,43 M€ (chapitre 75)

Deux types de ressources principales sont enregistrées sur ce chapitre :

- L'enregistrement de toutes les recettes liées à l'utilisation des bâtiments communaux, qu'il s'agisse des loyers perçus ou bien des charges locatives facturées aux occupants (687 k€ en 2026)
- Les produits du mécénat (495 k€). La commune de Valence a développé et systématisé sa recherche de financements privés afin de soutenir la réalisation de projets d'intérêt général. En mobilisant à la fois les entreprises et les particuliers autour d'initiatives emblématiques dans différents secteurs, cette stratégie proactive favorise la conclusion de partenariats avec les acteurs privés, contribuant ainsi au développement et au rayonnement du territoire.

1.2 La section d'investissement

Le volume des investissements réels prévus est de **49,1 M€.** Son niveau conséquent s'inscrit en continuité des exercices précédents, porté par la réalisation et finalisation des opérations de l'ambitieux plan de mandat

1.2.1 L'investissement par chapitre

Les crédits des chapitres 20, 204, 21, 23, 27 et 45 correspondent aux dépenses prévisionnelles d'équipement que la collectivité a prévu de réaliser. **Ils sont en conformité avec la réalisation du plan de mandat.**
Cette dynamique est cohérente avec le déroulement habituel d'un cycle électoral. Les premières années du mandat sont consacrées à la concertation, aux études préalables, au montage administratif et financier des opérations, ainsi qu'à la passation des marchés publics. Une fois ces fondations posées, les phases de réalisation s'accélèrent naturellement, entraînant une intensification des investissements en fin de mandat, comme il est d'usage pour la plupart des collectivités.

Le tableau ci-après récapitule les dépenses d'investissement réelles et d'ordre :

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 026-212603625-20251215-20251215_2-BF

Chapitre	BP 2025	BP 2026	Evolution	Evolution
204 - Subventions d'équipement versées	2 752 950 €	3 143 500 €	390 550 €	14,19%
20 - Immobilisations incorporelles	3 623 859 €	3 409 600 €	-214 259 €	-5,91%
21 - Immobilisations corporelles	16 788 875 €	15 712 882 €	-1 075 993 €	-6,41%
23 - Immobilisations en cours	20 569 360 €	18 693 600 €	-1 875 760 €	-9,12%
27 - Autres immobilisations financières	0 €	5 000 €	5 000 €	SO
45 - opérations pour compte de tiers	5 299 500 €	8 176 350 €	2 876 850 €	54,29%
Total Dépenses d'équipement	**49 034 544 €**	**49 140 932 €**	**106 388,00 €**	**0,22%**
16 - Emprunts et dettes assimilées	4 744 000 €	5 005 000 €	261 000 €	5,50%
Total dépenses réelles	**53 778 544 €**	**54 145 932 €**	**367 388,00 €**	**0,68%**
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 816 200 €	1 688 500 €	-127 700 €	-7,03%
041 - Opérations patrimoniales	2 100 000 €	2 800 000 €	700 000 €	33,33%
Total dépenses d'ordre	**3 916 200 €**	**4 488 500 €**	**572 300,00 €**	**14,61%**
TOTAL	**57 694 744 €**	**58 634 432 €**	**939 688,00 €**	**1,63%**

- **Les dépenses d'investissement**

Le détail des principales opérations portées sur le BP 2026 seront présentées en infra dans la partie « Priorités du mandat » en page 15.

Le chapitre 20 regroupe les études conduite au préalable du lancement des opérations d'investissement : **3,4 M€.** En forte progression depuis 2024 en raison d'une modification comptable liée à l'élargissement du champ de l'affectation dédiée à ce type de prestations au chapitre 20 par rapport au chapitre 23.

Les subventions d'équipement versées (chapitre 204) : 3,1 M€ .
Outre l'attribution de compensation versée en investissement à l'Agglo d'un montant de 2,11 M€ pour 2026, la Ville est susceptible de verser également des aides auprès d'autres partenaires pour près de 1 M€, notamment des aides aux entreprises en lien avec le Fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce (FISAC) et des aides aux particulier dans le cadre d'attributions d'aides aux ravalements de façades.

Le chapitre 21 d'un montant de **15,7 M€** regroupe les dépenses de travaux dont les opérations sont vouées à ne pas durer plus de 2 ans et des acquisitions de mobiliers, véhicules…. Peuvent être citées par exemple les dépenses portées dans le cadre du programme d'investissement en lien avec l'environnement et notamment le plan arbre et l'aménagement des espaces verts. Elles peuvent aussi porter sur les travaux impactant la réhabilitation et l'entretien des bâtiments administratifs.

Les crédits inscrits au **chapitre 23** pour un montant total de **18,7 M€** concernent les opérations pluriannuelles, en lien avec les autorisations de programme votées.

Enfin le **chapitre 45** : concernent les dépenses qui vont l'objet d'une maitrise d'ouvrage déléguée par d'autres collectivités pour assurer une bonne coordination des opérations et qui sont intégralement refacturées. Elles sont donc inscrites au même niveau financier en recette d'investissement.
Le niveau d'équipement porté directement par la collectivité explique la forte évolution de l'enveloppe qui induit la participation d'autres structures en fonction des compétences qui leur sont transfèrées.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 026-212603625-20251215-20251215_2-BF

C'est notamment le cas de dépenses en lien avec des compétences de l'Agglo (éclairage public, eaux pluviales…) gérés dans le cadre des travaux de voirie et principalement ceux relatifs à la création et gestion des modes doux, notamment au tire du plan de vélo intercommunal.

➢ Les recettes d'investissement

Les recettes totales d'investissement s'élèvent à **58,6 M€ dont 47,5 M€** de recettes réelles. Le tableau ci-après en présente la répartition par chapitre budgétaire :

Chapitre	BP 2025	BP 2026	Evolution en valeur	Evolution en %
024 - Produits des cessions d'immobilisations	3 300 000 €	2 902 060 €	-397 940 €	-12,06%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	4 300 000 €	5 500 000 €	1 200 000 €	27,91%
13 - Subventions d'investissement	5 754 653 €	11 997 588 €	6 242 935 €	108,48%
16 - Emprunts et dettes assimilées	31 498 854 €	18 985 660 €	-12 513 194 €	-39,73%
45 - opérations pour compte de tiers	5 299 500 €	8 176 350 €	2 876 850 €	54,29%
Total recettes réelles	**50 153 007 €**	**47 561 658 €**	**-2 591 349,00 €**	**-5,17%**
021 - Virement de la section de fonctionnement	615 137 €	2 130 724 €	1 515 587 €	246,38%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 826 600 €	6 142 050 €	1 315 450 €	27,25%
041 - Opérations patrimoniales	2 100 000 €	2 800 000 €	700 000 €	33,33%
TOTAL	**57 694 744 €**	**58 634 432 €**	**939 688,00 €**	**1,63%**

Les recettes d'investissement (réelles et d'ordre) se déclinent comme suit :

- les produits des cessions : 2,9 M€, en lien avec la stratégie foncière définie depuis 2014,
- Le FCTVA: une progression est attendue en 2026 proportionnellement aux dépenses d'investissement des années précédentes. L'enveloppe a donc été fixée à 5 M€,
- le produit de la Taxe d'aménagement : il est complexe d'afficher une prévision fiable au regard des difficultés administrative que rencontre la DDFIP pour recouvrir cette taxation. Ainsi dans un contexte economique immmobiler contraint mais une dynamique de construction urbaine valentinoise un chiffrage prudent de 0,5M€ est budgétisé,
- les subventions d'investissement versées par les autres organismes : 12 M€ (voir supra),
- l'emprunt d'équilibre : 18,9 M€. Il correspond à ce stade à un emprunt d'équilibre. L'intégration des résultats au BS et l'optimisation des autres financements affinera le montant,
- les opérations pour compte de tiers, que l'on retrouve comme explicité en amont en recettes et en dépenses : 8,1 M€,
- Les opérations d'ordre qui incluent l'autofinancement avec le virement de la section de fonctionnement et l'amortissement des immobilisations : 8,9 M€.

La stratégie financière permet de dégager un niveau **d'autofinancement prévisionnel en hausse**, tout en tenant les engagements auprès des valentinois et respectant les principes de responsabilité et prudence qui aboutissent à budgétiser des provisions en considération des mesures susceptibles d'être retenues dans le cadre du redressement des finances publiques. Etant par ailleurs précisé que l'incertitude plane à ce stade sur leur application.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 026-212603625-20251215-20251215_2-BF

Le montant final de l'autofinancement sera acté lors de l'affectation du résultat de 2025 au budget supplémentaire.

La répartition des subventions à percevoir :

Le montant total des prévisions de subventions d'investissement à percevoir s'élève pour 2026 à 12 M€, ce qui constitue une **budgétisation record pour la commune**. Deux facteurs permettent de justifier ce niveau :

- **Le nombre important de subventions obtenues** par la collectivité grâce au contenu des projets présentés : les finalités sociétales, culturelles et environnementales des projets engagés créent un cadre particulièrement favorable à leur cofinancement par les partenaires institutionnels. Ainsi, l'État, la Région, le Département et l'Agglo contribuent activement à ces opérations

  De manière générale, la politique d'investissement ambitieuse portée par la municipalité s'accompagne d'une démarche systématique de recherche, de sécurisation et d'optimisation des financements extérieurs.

- Un lien contextuel avec **la temporalité** de conduite des nombreux projets d'investissement sur le mandat. L'objectif est de solliciter le versement des subventions au plus proche du paiement des opérations

Le tableau ci-dessous indique les montants attendus dans l'année (acomptes ou soldes), non les montants totaux des subventions obtenues. Le BS permettra également de réajuster le niveau des crédits avec le report des subventions qui n'auront pu être affectées au budget 2025 ainsi que celles qui auront été obtenues par la collectivité au cours du premier semestre 2026.

Parmi les subventions attendues en 2026, on trouve notamment une partie de celles accordées au titre du Contrat de Plan Etat Région (CPER) pour l'opération liée à la réhabilitation du stade pompidou, proratisée au regard de l'avancée des travaux.
La Région (3 M€), le Département (2,5 M€), L'Etat (500 k€) mais aussi L'Agglomération à travers un accompagnement conséquent lié à un fonds de concours (5 M€) soutiennent ce projet sportif d'envergure à l'échelle du territoire.
Il convient également de noter que le fond de dotation BIRD, à l'initiative de Pierre-Eric BRENIER, apportera une participation importante sous forme de dons à hauteur de 6 M€ pour la rénovation du stade mais également de 4 M€ sur la création du futur complexe d'athlétisme.

Subventions budgétisées	BP 2024	BP 2025	BP 2026
Autres organismes	426 184 €	1 112 785 €	4 147 589 €
Département	977 585 €	887 500 €	1 824 243 €
Etat	2 044 387 €	1 567 368 €	2 150 756 €
Produit des amendes de police	600 000 €	700 000 €	800 000 €
Région	1 590 852 €	1 487 000 €	3 075 000 €
TOTAL	**5 639 008 €**	**5 754 653 €**	**11 997 588 €**

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 026-212603625-20251215-20251215_2-BF

1.2.2 Les priorités du Plan de Mandat

Le budget primitif 2026 concerne les priorités du Plan de mandat déclinées financièrement comme suit :

Priorités plan de mandat	Montant BP 2026 en M€
00 - Programme courant hors axes	4,38
01 - Economie Emploi Tourisme	0,49
02 - Sécurité, tranquilité publique	0,48
03- Mobilité, stationnement, voirie, propreté	13,37
04- Nature en ville, cadre de vie	3,98
05- Urbanisme et grands projets	4,22
06-Logement, habitat	0,43
07-Santé et solidarité	0,11
08- Education, famille, enfance, jeunesse, étudiants	4,32
09-Culture, sport, évenements et vie associative	14,89
TOTAL	**46,67**

Le tableau ci-avant n'intègre pas l'attribution de compensation versée à l'Agglo qui s'élève à 2,425 M€ en 2026.

Selon les autorisations de programme et les crédits de paiement ouverts, les principales opérations prévues peuvent être synthétisées comme suit :

- **Commerce, économie, emploi, tourisme : 498 k€ dont 268 k€** de prévu pour la fin des travaux sur les voies et places du cœur commerçant notamment la fin des travaux place de la liberté.
- **Sécurité et tranquillité publique 480 k€ dont** 238 k€ sur l'acquisition et la maintenance de vidéo protection.
- **Mobilité, Stationnement, Voirie, Propreté** :13,37 M€
  - Programme global conséquent de 11,7 M€ comprenant notamment les travaux Châteauvert, Avenue Santy, chemin des Contrebandiers, boulevard maréchal juin, boulevard président, Route de Montélier, Avenue de Romans, Avenue de la Marne, rue Saint-James et également accompagnement opération bus à haut niveau de service (3.5 M€), Plan vélo intercommunal (1.9 M€)
  - Acquisition mobiliers espaces verts ou propreté urbaine: 1 M€
  - Travaux mise en accessibilité voirie hors projets susmentionnés : 130 k€
- **Nature en ville et cadre vie : 3,98 M€ avec notamment :**
  - Lutte contre les ICU : 250 k€
  - Canaux et zone humide : 750 k€
  - Aménagement des parcs : 381 k€
  - Requalification des aires de jeux : 428 k€
  - Végétalisation du centre-ville : 34 k€
  - Début de la construction de la serre de production florale :1,5 M€°
- **Grand Projet et Urbanisme 4,22 M€ dont :**
  - Travaux Jardins de la cathédrale : 1,93 M€
  - Réfection mur du Musée : 500 k€
  - Aménagement quartier Rousset : 0,95 M€ dont 700 k€ aménagement route de Malissard
- **Habitat, logement 434 k€ :** majoritairement pour l'accompagnement de rénovation de façades (390 k€)

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 026-212603625-20251215-20251215_2-BF

➢ **Education, Famille, Enfance, Jeunesse, Etudiants : 4,3 M€ dont :**

- Travaux divers dans les écoles (1,8 M€) dont la fin des opérations du Marché Global de Performance sur la rénovation des groupes scolaires : Abel et Bayet maternelle
- Accessibilité écoles :1,1 M€
- Aménagement cours d'écoles (végétalisations) : 187 k€
- Lancement des études pour le MPGP2 rénovation énergétique et réhabilitation de nouveaux groupes scolaires: 125 k€
- Travaux d'aménagement divers bâtiments socio -culturels : 659 k€

➢ **Culture, sports, événements et vie associative 14,8 M€ identifiés très principalement comme suit :**

- **Travaux sur équipements sportifs pour 11,8 M€ dont :**

- 10,3 M€ pour le début des travaux sur le stade Pompidou
- 410 k€ sur l'accessibilité
- 675 k€ de travaux divers d'aménagements des équipements

- **Patrimoine Historique 1,76 M€ pour diverses opérations**

- 850 k€ début des travaux bourse du travail
- 525 k€ travaux kiosque Pleynet
- 65 k€ travaux Maison des Têtes

- **Travaux sur bâtiments culturels pour 548 k€**

- 304 k€ travaux divers au musée
- 168 k€ divers travaux sur autres bâtiments
- 76 k€ sur l'accessibilité divers bâtiments

- **Travaux sur bâtiments associatifs pour 238 k€**

➢ **Hors axe politique : programme courant 4,8 M€**

- Budget participatif pour 740 k€
- Acquisition foncières (1.9 M€), travaux cimetière (190 k€), travaux sur bâtiments administratifs et techniques (701 k€), garage, matériel informatique, et mobilier

2ème PARTIE : LES BUDGETS ANNEXES

2.1 Le budget annexe Latour Maubourg

Le budget annexe Latour Maubourg s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 165 000 € et en investissement à 250 000 €.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 026-212603625-20251215-20251215_2-BF

Fonctionnement	DEPEN	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	100 000	
66 - Charges financières	65 000	
75 - Autres produits de gestion courante		165 000
Total - FONCTIONNEMENT	**165 000**	**165 000**

Investissement	DEPENSE	RECETTE
16 - Emprunts et dettes assimilées	250 000	
024 - Produits des cessions d'immobilisations		150 000
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		100 000
Total - INVESTISSEMENT	**250 000**	**250 000**

Le Budget Annexe Latour Maubourg a été créé avec l'objectif de redonner une nouvelle vie à l'ancienne caserne militaire de 4,5 ha très proche du centre-ville, située au 70 avenue de Romans. L'opération a notamment permis la réhabilitation des Ecuries Est et Ouest.
En fonctionnement, la recette (165 k€) est en lien avec la location de 3 modules des Ecuries Ouest à Radio France Bleu. La dépense réelle est rattachée au remboursement des intérêts de la dette (65 k€) en baisse par rapport à 2025 en raison du désendettement de ce budget.
Outre le remboursement du capital des emprunts en cours, les crédits proposés en investissement relèvent des opérations d'ordre.
Pour rappel, ce budget pourra être clôturé et la recette sera ensuite perçue sur le budget principal lorsque que toutes les opérations liées aux ventes auront pu être réalisées.

2.2 Le budget annexe Parkings

Depuis 2019 ce budget retrace l'intégralité des dépenses et recettes de la politique de stationnement.
Ce budget prend en compte les activités suivantes :

- gestion des parkings en surface (avec des barrières),
- Stationnement payant en bordure de voirie.

Il s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 2 177 610 € et en investissement à hauteur de 483 000 €.

FONCTIONNEMENT :

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 026-212603625-20251215-20251215_2-BF

FONCTIONNEMENT	DEPENSE	
011 - Charges à caractère général	700 850	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	920 000	
014 - Atténuations de produits	100	
023 - Virement à la section d'investissement	203 500	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	279 500	
65 - Autres charges de gestion courante	4 010	
66 - Charges financières	7 500	
67 - Charges exceptionnelles	61 150	
68 - Dotations aux provisions et aux dépréciations	1 000	
013 - Atténuations de charges		7 000
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		109 000
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises		102 500
75 - Autres produits de gestion courante		1 959 110
Total	2 177 610	2 177 610

INVESTISSEMENT :

INVESTISSEMENT	DEPENSE	RECETTE
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	109 000	
16 - Emprunts et dettes assimilées	65 000	
20 - Immobilisations incorporelles	7 000	
21 - Immobilisations corporelles	302 000	
021 - Virement de la section d'exploitation		203 500
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		279 500
Total	483 000	483 000

En ce qui concerne le fonctionnement, les dépenses suivantes apparaissent :

Le chapitre 011, charges à caractère général, progresse de 105 k€ pour se porter à 700 K€. L'augmentation s'explique principalement par l'évolution de la maintenance des horodateurs en lien avec le programme d'entretien du parc et la hausse des coûts de maintenance.

Les dépenses de personnel sont maintenant complétement stabilisées en se situant à 920 K€, soit en progression très modérée de 25 k€ par rapport à 2024.

En recettes, en conformité avec le niveau de recettes perçu les années précédentes dans lesquelles on retrouve notamment 1,95 M€ de produits du stationnement payant.

En section d'investissement, outre le remboursement du capital (65 k€) , on trouve principalement pour les dépenses d'équipements (302 k€) des crédits pour de renouvellement d'horodateurs et des bornes

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 026-212603625-20251215-20251215_2-BF

escamotables. Ces dépenses ainsi que le remboursement du capital des emprunts sont entièrement couverts par l'autofinancement prévisionnel dégagé de la section de fonctionnement (virement au 021 et opérations d'ordre).

3ème PARTIE : L'ETAT DE LA DETTE

3.1 Budget Principal

Il y a eu une mobilisation d'emprunt sur le budget général fin 2024 à hauteur de 8,23 M€ au taux du Livret A (Préfixé + 0.4) contractualisé auprès de la Banque des Territoires. Il s'agissait de conditions très intéressantes pour la collectivité au regard d'un contexte national de recours aux emprunts des collectivités contraint, obtenu grâce aux ambitions environnementales du projet de rénovation énergétique des écoles

Evolution de l'encours de la dette Source : MINEFI – Comptes des Communes

En Euros	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Encours au 31 décembre en k€	64 626 K€	64 259 K€	64 032 K€	60 060 K€	66 492 K€	66 038 K€	60 565 K€	59 702 K€	56 477 K€	51 804 K€	55 527 K€
Encours / habitant	995 €	1 002 €	1 012 €	938 €	1 036 €	1 027 €	931 €	903 €	854 €	790 €	844 €
Moyenne de la strate	1 322 €	1 335 €	1 430 €	1 416 €	1 384 €	1 368 €	1 370 €	1 361 €	1 330 €	1 333 €	1 322 €

Pour rappel l'encours programmé de la dette de 2014 était de 77 M€
Strate considérée : communes de 50 000 à 100 000 habitants appartenant à un premier groupement fiscalisé. Avec 66 000 habitants, nous sommes dans le tiers de la strate.

Le capital restant dû au 31 décembre 2024 était de 55,527 M€. L'encours est repassé sous les 1 000 € par habitant en 2020, grâce aux efforts de stabilité sur le dernier mandat et a une volonté de ne pas recourir de manière inconsidérée à l'emprunt dans la période de hausse de taux. Comme le tableau ci-dessus le démontre, L'encours par habitants de la Ville de Valence demeure toujours bien inférieur à la moyenne de la strate des communes entre 50 000 et 100 000 habitants. **La baisse de l'endettement depuis 2014 n'a en contrepartie pas abouti à une diminution du niveau d'investissement de la collectivité, bien au contraire comme le graphique ci-après le démontre**

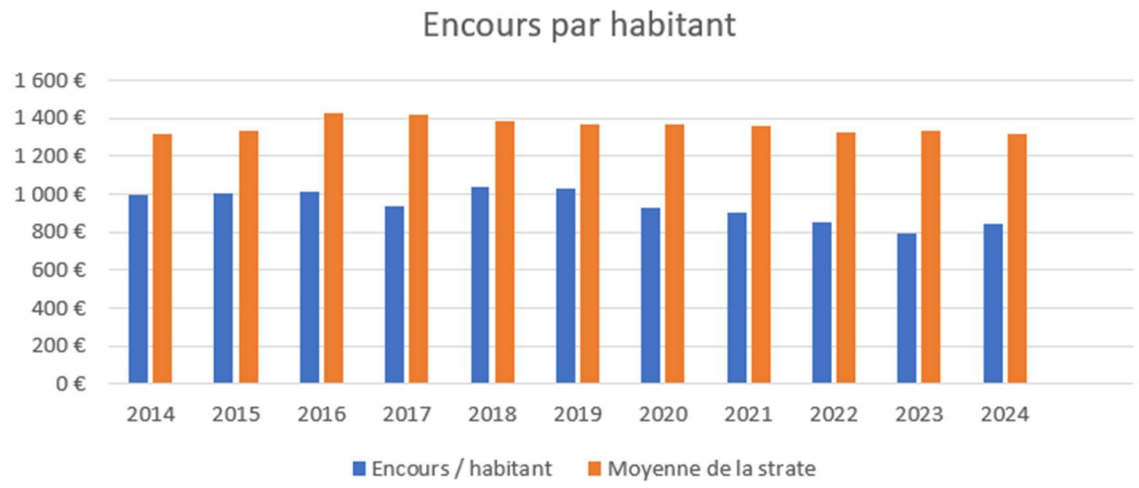

.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 026-212603625-20251215-20251215_2-BF

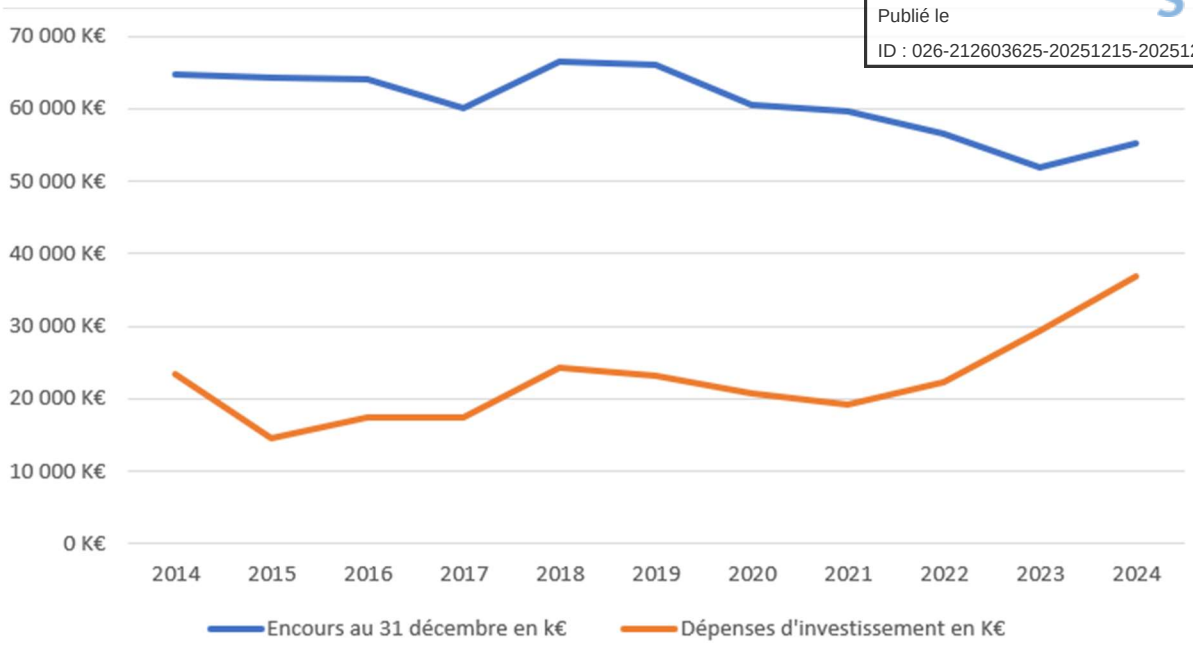

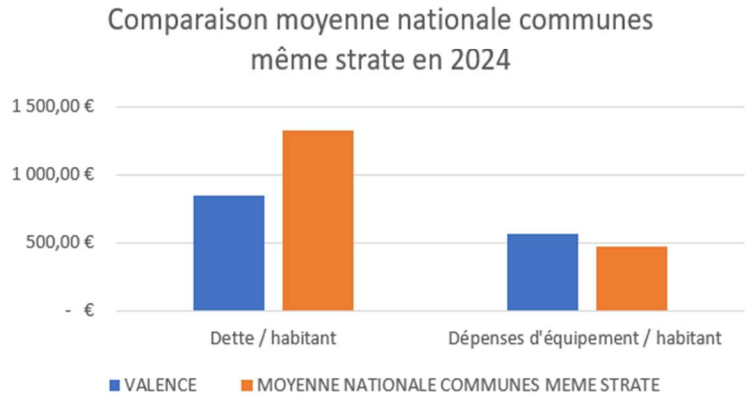

Cette bonne gestion continuera de permettre la mobilisation prochaine des emprunts et d'accompagner l'aboutissement du plan ambitieux d'investissements du mandat sans dégrader les finances de la collectivité

3.1.2 Perspectives 2025 et tendances 2026

Pour rappel, un niveau projeté est à distinguer du volume voté lors du budget primitif. En effet, un budget s'équilibre avec un emprunt prévisionnel mais le compte administratif constate le niveau réalisé.
Si la collectivité a eu recours à un emprunt fin 2024 a un taux avantageux grâce aux caractéristiques vertueuses du projet de réhabilitation thermique d'écoles et de la MPT Fontbarlettes, le niveau d'endettement reste comme explicité bien inférieur au niveau constaté des collectivités de même strate

Cette situation favorise à court et moyen terme la capacité de la collectivité à mobiliser de nouveaux emprunts et d'accompagner l'aboutissement du plan ambitieux d'investissements du mandat sans dégrader les finances de la collectivité.

Dans ce cadre, la commune a d'ores et déjà contractualisé avec des organismes bancaires permettant en cas de besoin le recours aux emprunts dans une enveloppe de 26 M€ avec une mobilisation éventuelle et possible jusqu'en 2026. Ce qui aurait pour effet d'augmenter le stock de dette dans des proportions maitrisées.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 026-212603625-20251215-20251215_2-BF

L'objectif étant de pouvoir gérer avec efficacité la gestion de sa trésorerie et son optimisation au regard de la temporalité de paiement des projets d'investissement et des recettes associées dans les 2 années qui viennent.

3.2 Budget Latour Maubourg

Ce budget étant voué à être clôturé dans les prochaines années Il n'y a pas eu de nouvel emprunt contractualisé sur le budget en 2025.

Le niveau du capital restant dû baissera donc naturellement au 31 décembre 2025

Eléments prévisionnels d'endettement au 31 décembre 2025

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
2 260 527 €	2,96 %	9 ans et 10 mois	5 ans et 1 mois	4

Perspectives pour 2026

Pour les raisons explicitées en amont, pas de nouveaux emprunts prévus sur ce budget annexe.

3.3 Budget Parkings

Ce budget n'avait pas de dette jusqu'en 2020 et la contractualisation d'un emprunt en lien avec la création du parking Place d'Armes.

Il s'agit d'un emprunt à taux fixe de 1,05%.

Il n'y a pas eu depuis de nouvelles mobilisations

Projections au 31 décembre 2025 :

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
680 363 €	1,05 %	9 ans et 1 mois	5 ans et 1 mois	1

L'ensemble de la dette est sécurisé et obtient le score de « A1 » sur l'échelle de risque de Gissler.

Perspectives pour 2026

Il n'y a pas de recours à l'emprunt prévu sur ce budget annexe